

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE KAMOURASKA
CORPORATION MUNICIPALE
DE ST-PACOME

REGLEMENT NUMERO 18

Règlement concernant l'ouverture de la rue St-Luc
portant les numéros cadastraux
102-3, 99-1-4, 95-1-3 et 92-3-2;

ATTENDU que par suite à la fermeture d'une partie de la rue
William, dans le secteur La Pruchière;

ATTENDU la mise en place d'un développement domiciliaire dans le
secteur la Pruchière, ce pour une possibilité d'une vingtaine de maisons;

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'ouverture d'une rue pour
desservir le secteur concerné;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné
à la séance de ce conseil tenue le 1er avril 1985;

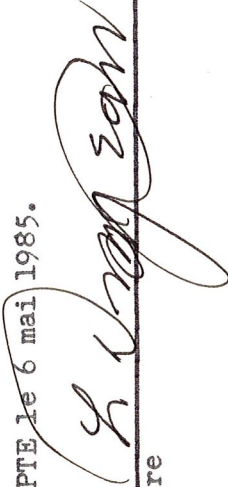
ATTENDU l'article 796 du code municipal;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Rosaire Thériault, secondé
par René Royer, et résolu à l'unanimité que:

ARTICLE 1: Est par le présent règlement ordonné l'ouverture de la rue
portant le nom de rue St-Luc, courant Est-Ouest, portant les numéros de lots
102-3, 99-1-4, 95-1-3 et 92-3-2, de la fin de la rue William à l'Ouest, à la
rue de la Pruchière à l'est.

ARTICLE 2: Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour
de sa publication, conformément à la loi.

ADOpte le 6 mai 1985.


maire


sec.-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à St-Pacôme, comté de Kamouraska, certifie sous
mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en en affichant deux (2)
copies aux endroits désignés par le conseil, entre 11h00 et 12h00 de l'avant-
midi, le huitième (8ième) jour du mois de mai, mil neuf cent quatre-vingt-cinq
(1985).


Michel Martin, sec.-trés.